

EXTRAIT DE DELIBERATION N°14

**CFVU
DU 5 DECEMBRE 2024**

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de membres représentés : 1
- Quorum : 11

Relevé des délibérations de la CFVU du 03.10.2024


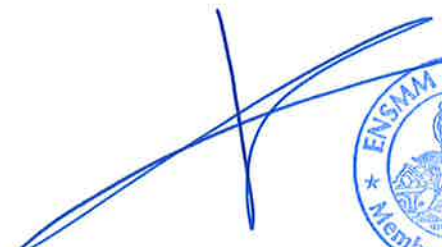
Les membres de la CFVU approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la CFVU du 3 octobre 2024 (Cf. annexe n°1).

↪ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 16
 - **Pour** : 16
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 5 décembre 2024

**Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM**





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DE
SUPMICROTECH

Séance du jeudi 3 octobre 2024 – 14 h 00

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émergence ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante. Il fait état des membres présents et des procurations. 11 membres sont présents et 1 membre est représenté. Le quorum (11 membres) est atteint.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 13 JUIN 2024**

En l'absence de remarque, le Directeur adjoint soumet l'approbation du relevé de délibérations de la CFVU du 13 juin 2024 au vote.

Les membres de la CFVU approuvent le procès-verbal des délibérations de la CFVU du 13 juin 2024 (0 vote contre, 1 abstention).

(Votants : 10 ; suffrages exprimés : 11)

➤ **AVIS SUR LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES (M3C)**

M. Satish Namah rejoint la séance à 15 h 15.

Le Directeur adjoint indique que les points en rouge dans le document présenté représentent les modifications apportées par rapport à l'année dernière.

Une question est posée relativement au format de rattrapage en SDM pour les semestres jaune et vert. Précédemment, il y avait 50 % pour la première session d'examen hors TP, mais dans un souhait de donner toutes les chances aux étudiants, tout est remis à zéro.

Lors des sessions de rattrapage de l'an dernier aucun étudiant ne s'est présenté.

Le Directeur adjoint souligne le fait que les modalités sont différentes selon les modules. Les ajustements apportés portent principalement sur la session de rattrapage.

Le Directeur adjoint attire l'attention sur le fait qu'il y a eu une modification sur tous les modules de maths en raison de la modification de la manière de faire due notamment aux nouveaux arrivants.

Les modifications du module BMS sont en attente. Les résultats seront mis en ligne sur l'ENT dans tous les cas.

Une remarque est faite sur le module TS au semestre bleu. Il s'agit du seul module pour lequel la moyenne initiale est conservée et sur laquelle il y a des points ajoutés après le rattrapage (le cas échéant). Ce point sera partagé au responsable du module.

Le document mis à jour sera consultable sur l'ENT (au niveau de charte et règlement).

Le Directeur adjoint poursuit avec les modalités de contrôle des connaissances de la FISA. De la même manière, des mises à jour ont été effectuées.

Les modalités présentées sont celles de la nouvelle première année. Certains modules ne sont pas encore finalisés, comme la communication ou le nouveau module TEDS.

Les étudiants seront informés d'un remplacement exceptionnel et de dernière minute dans le module Electronique.

Le Directeur adjoint mentionne qu'il n'a pas eu le retour des intervenants du CFAI. Le document sera complété dès réception des informations.

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Les membres de la CFVU émettent un avis favorable sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2024-2025 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 12 ; suffrages exprimés : 13)

➤ **AVIS SUR LES TAUX ET LA DUREE DES BOURSES ERASMUS+**

Un projet pour les bourses Erasmus+ avait été voté en 2023 par le CA. Désormais, le Directeur propose les taux, mais la CFVU doit donner son avis.

Les taux votés en 2023 sont présentés. Selon les groupes de pays, en Europe, le montant mensuel d'une bourse d'études est de 500 € (groupe 1), 450 € (groupe 2) ou 400 € (groupe 3). Pour un stage le montant est de 650 €, 600 € ou 550 € selon le groupe de pays. Pour les bourses hors mobilité en Europe, la dotation ne doit pas dépasser 20 % du montant global. Le montant mensuel de bourse est de 700 €.

Pour 2024, le projet est le suivant :

- l'enveloppe globale des subventions est de 83 250 €
- le nombre de bourses (slots) attribuable est de 36
- les frais de gestion attribués par slot sont de 400 € (dans le cas où les 36 slots ne sont pas attribués, la différence doit être rendue à l'Europe)
- l'attribution de bourse hors Europe est inférieure à 20 % du montant global
- les groupes de pays européens 2 et 3 sont regroupés (nouveau 2024)
- une contribution aux frais de voyage doit être intégrée dans la bourse (nouveau 2024)

Le Directeur adjoint précise que la contribution aux frais de voyage se détermine en fonction de la distance du lieu de séjour par rapport à l'École.

Les montants minimum et maximum sont les suivants :

- vers un pays du groupe 1 : entre 292 € et 606 €
- vers un pays des groupes 2 et 3 : entre 225 € et 550 €

Le complément financier pour une mobilité de stage est de 150 € par mois. Un complément financier "Inclusion" de 250 € par mois peut être attribué aux étudiants ayant un échelon de bourse élevé (à partir de l'échelon 6).

La durée minimum d'attribution est de 2 mois. C'est à la commission mobilité internationale (CMI), se réunissant deux fois par an, qu'il revient le pouvoir d'attribuer les bourses.

Le rôle de la CFVU est de fixer le montant fixe à attribuer aux étudiants pour les pays du groupe 1 et ceux des groupes 2 et 3 (avec un écart de 50 € entre les 2 groupes).

Le Directeur adjoint présente les propositions retenues.

Pour une destination hors Europe, le montant mensuel de bourse est de 700 € auxquels s'ajoutent les frais de voyage.

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur les propositions. L'enveloppe globale est de 16 650 €. Compte tenu du fait que le montant de la bourse ne doit pas excéder les 20 % de montant global, en faisant l'hypothèse de frais de voyage moyen à hauteur de 1 500 €, en prenant en compte que la mobilité est de 2 mois, en incluant les frais de gestion de 400 €, il est possible de financer 4 slots maximum (montant total de la bourse = 3 300 €, auquel s'ajoute le forfait inclusion de 250 € par mois pour ceux qui peuvent y prétendre).

Puisque 4 slots sont attribuables Hors Europe, il reste 32 slots possibles pour les mobilités en Europe. Le montant total disponible est de 69 050 €. Le montant moyen par bourse est de 2 150 € (incluant le séjour, les frais de voyage et les frais de gestion). Les frais de voyage moyens sont estimés à 350 €.

La proposition faite est la suivante :

- **pour une mobilité d'études, pays du groupe 1 : 350 €**
- **pour une mobilité d'études, pays des groupes 2 et 3 : 300 €**
- pour une mobilité de stage, pays du groupe 1 : 500 €
- pour une mobilité de stage, pays des groupes 2 et 3 : 450 €

(Remarque : les montants en caractère gras sont les seuls montants à voter puisque les autres sont imposés par l'Europe. 150 € de plus par mois pour les stages)

Les durées pourraient alors être les suivantes :

- ~5 mois pour une mobilité d'études
- ~3 mois pour une mobilité de stage

Une question est posée sur la possibilité d'accorder aux étudiants des prêts afin d'anticiper les frais d'installation ou tous les autres frais amonts. L'aide sociale du CROUS peut éventuellement être sollicitée dans ce contexte. D'autres aides sont possibles si les élèves se trouvent en difficulté.

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur les taux et durées des bourses Erasmus+.

Les membres de la CFVU approuvent les taux et les durées des bourses Erasmus+ à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 12 ; suffrages exprimés : 13)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Directeur adjoint mentionne que quatre informations sont portées aux questions diverses.

Concernant la responsabilité d'UE, il est demandé s'il était possible d'avoir un responsable à l'automne et un autre au printemps et donc d'avoir une composition de jury différente. Le Directeur adjoint n'y voit pas d'inconvénient, mais exprime le risque d'un manque d'équité.

Il sera nécessaire de communiquer les noms des deux responsables dès le début de l'année (au plus tard avant la première CFVU). Le Directeur adjoint rappelle que des arrêtés de nomination de membres de jury réalisés dès le début de l'année.

Le Directeur adjoint étudiera l'organisation des jurys d'automne et de printemps avec la possibilité d'avoir une composition différente.

Le Directeur apportera les modifications nécessaires sur les responsables d'UE.

Au niveau de la Commission CVEC, les étudiants élus ayant été diplômés, il est demandé aux élèves de proposer 4 nouveaux représentants pour la prochaine commission. Traditionnellement, les représentants des élèves à cette commission étaient les élus à la CFVU. Les élections des

représentants des élèves n'ayant pas encore eu lieu, une proposition est attendue de la part des étudiants.

Concernant les élections des élèves dans les instances, il est demandé aux étudiants de faire la publicité, de trouver des candidats et de motiver les élèves pour y participer. Une information sera donnée aux étudiants à cet effet, vendredi 4 octobre, à 13 heures. L'objectif est de présenter le rôle des élus, suivi d'un temps de discussion. Le Directeur adjoint prend note, et assure sa présence ou celle du coopérateur à la formation et à la vie étudiante.

Une disparité de niveau entre les groupes du semestre bleu et jaune est observée (problème récurrent). La raison est liée à la provenance des étudiants. Plusieurs propositions sont faites pour limiter le problème, à savoir inverser les semestres bleu et jaune, mélanger les élèves dans les semestres, mélanger les UE, reconstruire les UE avec la transversalité. Le Directeur adjoint prend acte de porter la réflexion. Une discussion en conseil pédagogique est à prévoir.




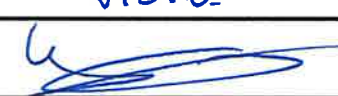






Une question est posée de la part de Sarah Skeet-Bure concernant des achats sur les crédits pédagogiques pour le service des langues vivantes. Le Directeur adjoint répond qu'il n'y a pas de nécessité de porter ce sujet à la CFVU, le "point" est déjà passé dans les budgets.

Le Directeur adjoint remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 16 h 30.

**LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE
SUPMICROTECH**

📅 **le Jeudi 3 octobre 2024 - 14h30**

| | Pouvoir donné à | Signatures |
|----------------------------|-----------------|---|
| VAIRAC Pascal | | |
| VARNIER Christophe | |  |
| ABDEL HAFIZ Moustafa | |  |
| DEVEL Michel | |  |
| DIELEMANS Christophe | | Visio |
| GILBIN Alexandre | |  |
| NAMAH Gawtum | | Visio |
| PHAN HUY Kien | |  |
| RAMASSO Emmanuel | |  |
| SKEET-BURE Sarah | | Visio |
| FEMELI Guillem | | |
| JOACHIM Gabriel | |  |
| KITZINGER Alaric | JOACHIM Gabriel |  |
| MARZOUKI Yoesra | | |
| MASSOULE Dorian | | |
| NOVELLI Clara | | |
| VARRAUX Killian | | |
| VERITE Marius | | |
| RICOCHON Solenne | |  |
| VERNIER David | |  |
| CAGNE Laurent | | |
| MANGENOT Laurence | Excusée | |
| MOUTURIER-GRILLOT Delphine | | |
| VARESCON Firmin | | |
| MAUPIN David | | |
| ROBERT Eric | | |